



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 4 juillet 2022 à 19h30 à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour      Conseiller # 4: Mathieu B. Filion  
Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx      Conseiller # 5 : Tommy Richard  
Conseillère # 3 : Mireille Lemay      Conseiller # 6 : François Chabot

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 19h32 et déclare la séance ouverte.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de juin 2022
4. Présentation et adoption des comptes à payer
5. Suivi au procès-verbal
6. Rapport du maire
7. Rapport des élus
8. Affaires Nouvelles
  - 8.1. Rapport du maire
  - 8.2. Rapport semestriel
  - 8.3. Adoption du règlement numéro 2022-06
  - 8.4. Fermeture du bureau municipal
  - 8.5. Séance du conseil – changement de date
  - 8.6. A.D.M.Q. – Colloque de zone
  - 8.7. Vitesse sur les routes
9. Varia
  - 9.1 Rue Noël – Amélioration
  - 9.2 Aqueduc
  - 9.3 Village Saint-Célestin – Travaux et signalisation
10. Étude de la correspondance
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Résolution # 2022-07-099

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUIN 2022

Résolution # 2022-07-0100

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes de l'assemblée du 6 juin 2022 soient adoptées.



No de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE

4. **PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES A  
PAYER**

Le directeur général, Donald Brideau, dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

<b>Total des salaires et charges</b>	
<b>Jun 2022 :</b>	15 903.77 \$
<b>Total des comptes à payer :</b>	23 778.06 \$
<b>Total des incompressibles :</b>	150.39 \$
<b>Grand Total :</b>	<b>39 832.22 \$</b>

Résolution # 2022-07-0101

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

ADOPTÉE

5. **SUIVI AU PROCES-VERBAL**

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

Point d'information pour le conseil

- Jeudi en chanson, publipostage
- Vente pour taxes, (aucune vente)
- Subvention du député (lettre d'acceptation)

6. **RAPPORT DU MAIRE**

Il n'a pas assisté à la conférence de presse pour l'autoroute 55.  
Aucun dossier particulier à la MRC

7. **RAPPORT DES ELUS**

Sandra St-Amour nous parle de la régie des déchets. Le bac brun n'est pas encore choisi, car il y a une autre option avec Viridis. Il s'agit du tri mécanique. Donc pas besoin de mettre dans un bac brun. Ils ont fait la visite et l'usine qui réalise des tests actuellement. Le Test de compost respecte la norme pour le moment, mais à petite échelle.

Avec Gesterra il y aurait 50 % du compost qui va à l'enfouissement car de mauvaise qualité. Donc toujours à l'étude. Les subventions gouvernementales seront réduites au 31 décembre de cette année.

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

8.1 **Rapport du maire**

Résolution # 2022-07-0102

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Célestin approuve le rapport du maire pour l'année se terminant au 31 décembre 2021



No de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE

### 8.2 Rapport semestriel

Le directeur général a déposé le rapport semestriel pour la période du 01 janvier au 30 juin 2022.

### 8.3 Adoption du règlement numéro 2022-06

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités locales peuvent adopter un règlement de zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Célestin modifie le *Règlement de zonage numéro 2015-05* afin d'y modifier certains articles ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté à une séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'une tenue de registre a eu lieu le 4 juillet 2022 et qu'aucune personne est venue pour signer le registre :

Résolution # 2022-07-0103

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement 2022-06, modifiant le règlement de zonage numéro 2015-05 soit adopté et que la procédure d'adoption et de mise en vigueur suive les normes:

Que le règlement soit disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

### 8.4 Fermeture du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2022-06-096 a lieu d'être modifié;

Résolution # 2022-07-0104

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le bureau municipal soit fermé du 25 juillet au 4 août 2022 inclusivement et du 15 août au 25 août 2022 inclusivement pour les vacances. Les courriels et les messages vocaux seront pris régulièrement.

ADOPTÉE

### 8.5 Séance du conseil – changement de date

Considérant que le directeur général sera en vacances le lundi 1<sup>er</sup> août 2022;

Résolution # 2022-07-0105

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

QUE la séance régulière du conseil municipal du 1<sup>er</sup> août soit changé de date et aura lieu le lundi 8 août 2022 à 19h30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil municipal de la municipalité de Saint-Célestin.

ADOPTÉE

**8.6** A.D.M.Q. – Colloque de zone

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone se veut une journée de formation complète incluant le repas du midi;

Résolution # 2022-07-0106

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Célestin autorise de Directeur général à s'inscrire au colloque de zone de l'A.D.M.Q. au montant de 125\$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement.

ADOPTÉE

**8.7** Vitesse sur les routes

Discussion sur la vitesse autorisée dans le rang St-Joseph et la route 226. Dossier en réflexion.

**9.** VARIA

**9.1 Rue Noël – Amélioration**

Considérant la largeur d'une section de la rue Noël et de l'accotement qui est inexistant;

Résolution # 2022-07-0107

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise les travaux pour la réalisation d'un accotement sur une longueur d'environ 150 m pour un coût estimé de 10 000\$.

ADOPTÉE

**9.2 Aqueduc**

Considérant que des citoyens sur le territoire manque d'eau pour la consommation humaine et agricole;

Résolution # 2022-07-0108

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil demande au directeur général de faire des vérifications avec des firmes pour évaluer un premier mandat pour amener l'aqueduc à ses citoyens.

ADOPTÉE

**9.3 Village Saint-Célestin – Travaux et signalisation**

Considérant la problématique de la circulation accrue et de la vitesse excessive constatées dans le rang de la côte St-Pierre ;

Considérant la signalisation inadéquate sur l'autoroute 55 et le rang St-Joseph à St-Léonard-D'Aston;



No de résolution  
ou annotation

**Résolution # 2022-07-0109** Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité demande au village de Saint-Célestin de remédié à la situation pour améliorer la signalisation sur l'autoroute 55 et à la municipalité de Saint-Léonard.

ADOPTÉE

**10. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE**

- Télébec
- Ligue des droit et libertés
- Réseau biblio, (rapport annuel, distinction)
- MMQ, ristourne 2021

**11. PERIODE DE QUESTION**

AUCUNE

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Résolution # 2022-07-0110** Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉE

Marco Boucher,  
Maire

Donald Brideau  
Directeur général et  
greffier trésorier

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Marco Boucher, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Et j'ai signée, ce 4 juillet 2022

Donald Brideau  
Directeur général et greffier trésorier